

Zeitschrift: Entretiens sur l'Antiquité classique
Herausgeber: Fondation Hardt pour l'étude de l'Antiquité classique
Band: 51 (2005)

Artikel: L'apologétique latine pré-constantinienne (Tertullien, Minucius Felix, Cyprien) : essai de typologie
Autor: Fredouille, Jean-Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-660645>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

II

JEAN-CLAUDE FREDOUILLE

L' APOLOGÉTIQUE LATINE PRÉ-CONSTANTINIENNE (TERTULLIEN, MINUCIUS FELIX, CYPRIEN). ESSAI DE TYPOLOGIE

Si, dans l'histoire doctrinale du christianisme, il y a une discipline dont la conception et le statut ont évolué au cours des siècles, c'est bien l'apologétique. Il y a à cela une raison qui tient à sa nature même: elle a en effet pour fin d'actualiser, d'accorder à son temps, de rendre accessible et crédible, au sein d'un univers culturel commun, le message chrétien en soi immuable, rejeté ou combattu par une partie des contemporains, ou envers lequel ils manifestent leur indifférence. Elle se trouve donc, si elle veut être de quelque efficacité, inévitablement tributaire de son contexte historique et culturel. Du discours de Paul devant

N.B. Pour ne pas alourdir inutilement l'annotation, nous nous permettons de renvoyer, une fois pour toutes, à quelques-unes des études que nous avons publiées sur le genre apologétique, où l'on trouvera les références textuelles et bibliographiques qui justifient notre démarche: "Conversion personnelle et discours apologétique de saint Paul à saint Augustin", in *Augustinus* 32 (1987), 121-131; "L'apologétique chrétienne antique: naissance d'un genre littéraire", in *REAug* 38 (1992), 219-234; "L'apologétique chrétienne antique: métamorphoses d'un genre polymorphe", in *REAug* 41 (1995), 201-216; "Tertullien dans l'histoire de l'apologétique", in *Les apologistes chrétiens et la culture grecque*, sous la direction de B. POUADERON et J. DORÉ (Paris 1998), 271-281; *VL* 162 (2001), 58-64; *Cyprien. À Démétrien*, Introd., SChr 467 (Paris 2003); "Dal dialogo ciceroniano all'*Octavius* di Minucio Felice", à paraître dans les *Studi Agostiniani* (Città Nuova, Roma), en 2005. Important ouvrage récent: M. FIEDROWICZ, *Apologie im frühen Christentum. Die Kontroverse um den christlichen Wahrheitsanspruch in den ersten Jahrhunderten* (Paderborn-München-Wien-Zürich 2000).

l'Aréopage à la discipline que les catholiques appellent la théologie fondamentale,¹ en passant par l'apologétique dite classique, l'apologétique n'a cessé de tenter d'adapter son discours, inchangé sur l'essentiel, aux nécessités de son époque. Ses variantes conceptuelles et formelles successives se sont toujours référées à un invariant fondamental, sans exclure naturellement l'approfondissement du message chrétien, selon une double démarche dialectique et complémentaire, *fides quaerens intellectum*, *intellectus quaerens fidem*.

Ce souci et ces exigences sont présents dès l'origine. Mais on voit que la distinction, longtemps proposée, entre 'apologie', entendue comme défense de la foi chrétienne et 'apologétique', désignant l' "exposé des raisons et des motifs de croire" (le terme n'est entré dans le lexique français qu'au milieu du XIX^e siècle), est sans doute illusoire ou arbitraire: toute réfutation des objections adverses est confirmation des idées qui leur sont opposées. En tout cas, cette distinction n'est guère pertinente pour les oeuvres qui nous occupent ici: le discours défensif et le discours constructif, dissociables théoriquement, sont dans la majorité des cas, à des degrés divers certes, associés dans les écrits des Pères de l'Église.

Par commodité, mais dans une fidélité, au moins relative, au point de vue classificatoire des Anciens, nous désignerons par 'apologétique' l'histoire ou le genre littéraire de ces écrits qu'on appelle empiriquement 'apologies' parce qu'ils présentent entre eux un 'air de famille' manifeste.² Mais il suffit de feuilleter

¹ Cf. W. GEERLINGS, "Apologetik und Fundamentaltheologie in der Väterzeit", in *Handbuch der Fundamentaltheologie* 4 (Freiburg im Breisgau 1988), 317-333.

² Cet 'air de famille' tient pour une grande part à la thématique dont les éléments peuvent être regroupés sous quatre chefs: 1) Réfutation des accusations païennes, d'ordre historique (la nouveauté du christianisme le prive de toute légitimité); d'ordre moral (orgies, infanticides, etc.); d'ordre socio-culturel (les chrétiens sont de pauvres misérables illettrés); d'ordre politico-religieux (le refus d'adorer les dieux est la cause de tous les maux); d'ordre doctrinal (athéisme des chrétiens, croyances aberrantes, ridicule de la Bible). 2) Dénonciation de l'injustice des persécutions. 3) Polémique anti-idolâtrique. 4) Exposé partiel du christianisme (martyre, discipline, doctrine). — Naturellement ces thèmes ne sont pas tous systématiquement traités dans nos apologies et leur développement est

les manuels de littérature ou les ouvrages de patristique pour se rendre compte que l'extension donnée au terme 'apologie' est variable ici et là.

On nous accordera probablement sans peine qu'il convient d'exclure de cette classe les écrits destinés à réfuter telle hérésie ou tel hérétique, ces traités se faisant de plus en plus nombreux au fur et à mesure que l'Église se développait et qu'elle devait combattre les adversaires de l'intérieur pour élaborer et formuler le dogme; pour des raisons comparables, nous ne faisons pas entrer dans cette classe les écrits de polémique anti-juive. Dans un cas comme dans l'autre, en effet, nous avons affaire à des controverses savantes, *aduersus haereticos* ou *aduersus Iudaeos*, portant sur des problèmes proprement bibliques et théologiques, et donc en un sens internes. Cette exclusion s'étendra aussi sans véritable difficulté aux ouvrages relatifs à l'âme, au destin, à la providence, etc., qui sont autant de sujets de discussions spécifiques, communs aux païens et aux chrétiens, et qui prennent le relais des traités philosophiques auxquels ils s'apparentent génériquement, comme leurs titres, homonymes ou voisins, le suggèrent déjà.

Ce type d'ouvrages écarté, comment tenter de caractériser précisément ces premières apologies, en particulier dans la littérature latine?

Quand Tertullien écrit ses trois 'apologies' (*Ad nationes*, *Apologeticum*, *Ad Scapulam*), l'apologétique, née dans une sorte d'anonymat générique, existe depuis un demi-siècle environ. Comme les apologies grecques, elles sont toutes les trois, en réalité, des plaidoyers fictifs. Dans la grande majorité des cas, quand ils sont arrêtés et conduits devant un tribunal, les chrétiens ne peuvent bénéficier de l'assistance d'un avocat, la procédure est

d'ampleur variable. Mais une thématique ne suffit pas à identifier un genre: une passion malheureuse peut faire l'objet d'une tragédie, d'un roman ou d'un poème. L'intentionnalité fonctionnelle et pragmatique est un critère d'identification plus pertinent, et il est lui-même dépendant du contexte historique.

expéditive et même paradoxale. Avec plus d'acuité que d'autres Pères de l'Église, Tertullien a dénoncé cet aspect et fait le procès des procès contre les chrétiens, qu'il s'agisse de la procédure, des accusations, du comportement des magistrats. Ces critiques de Tertullien sont d'ailleurs confirmées par ce que nous apprennent les récits des *Actes* et des *Passions* des martyrs. Dans ces conditions, il est impensable qu'un chrétien ait prononcé réellement, sauf, sans doute, quelques cas isolés,³ un discours (une *oratio perpetua, continua*) proche de telle ou telle apologie parvenue jusqu'à nous. Pour mesurer l'écart qui sépare la réalité judiciaire historique de la mise en oeuvre littéraire des apologies des II^e et III^e siècles, il suffit de comparer la *Première apologie* de Justin ou l'*Ad Demetrianum* de Cyprien avec les 'plaidoyers' (le mot, à dire vrai, est tout à fait impropre; il s'agirait plutôt de courtes *altercationes* ou, plus justement, d'une suite de brèves *interrogationes* et *responsiones*) qu'ils ont prononcés au moment de leur procès et dont on peut se faire une idée assez juste par les *Actes* et les *Passions* qui les ont transmis, quelles que soient les modalités de leur transmission.

Mais si ces apologies sont fictives, elles n'en conservent pas moins des liens étroits avec la référence générique la plus proche à l'horizon littéraire des premiers apologistes, c'est-à-dire le discours proprement dit de la défense (*ἀπολογία, defensio*), mais qu'elles accommodent à un genre de substitution comme la supplique, la lettre, le dialogue, le protreptique.

* * *

L'*Apologeticum* (197) de Tertullien (pour lui conserver son titre traditionnel) est à cet égard significatif de la situation de

³ Ainsi, selon EUS. *hist.eccl.* 5,21,4-5, Apollonius prononça "devant le Sénat" une "apologie très éloquente et complète" (λογιωτάτην...ἀπολογίαν...πᾶσαν...ἀπολογίαν), mais les actes qui nous sont parvenus de son *Martyre* ne correspondent guère au témoignage de l'historien. Cf. V. SAXER, "L'apologie au sénat du martyr romain Apollonius", in *MEFRA* 96 (1984), 1017-1038 (essai de reconstruction de l'apologie et datation du martyre le 21 avril 183).

fait qui s'impose à lui: recourir à un genre de substitution pour présenter un plaidoyer fictif. Tertullien adresse en effet son "plaidoyer muet" (*tacitae litterae*), non pas au Sénat, comme l'écrit Eusèbe de Césarée, mais aux gouverneurs de province, *ad praesides*. L'*Apologeticum* se présente donc comme une 'lettre ouverte', de la même façon qu'étaient des 'lettres ouvertes' ou des 'suppliques' adressées aux Empereurs certaines des 'apologies' grecques du II^e siècle, de Quadratus, d'Aristide, de Justin, de Miltiade, ou d'Athénagore. L'*Apologeticum* se situe donc bien dans la continuité d'une tradition apologétique empruntant elle-même sa forme littéraire à un genre existant.

Mais il est clair que l'ouvrage, par sa conception, se rapproche du plaidoyer judiciaire de la défense, même s'il convient de ne pas exagérer, comme on a tendance à le faire, cette identification. L'Antiquité, déjà, avait été sensible à ce rapprochement. Lactance, on le sait, réduisait l'ouvrage à une réfutation des accusations païennes contre les chrétiens, s'inspirant d'ailleurs presque littéralement, pour le qualifier, de la définition restrictive que Quintilien proposait du discours de la défense, ces deux définitions se retrouvant combinées chez Isidore de Séville.⁴ Mais l'impression que peut laisser l'*Apologeticum* d'accorder plus d'importance à l'argumentation défensive et réfutative qu'à l'argumentation positive et démonstrative ne résiste pas à l'examen. De fait, l'ouvrage comporte trois ensembles: un préambule destiné à dénoncer les anomalies des procès contre les chrétiens (1-3); une réfutation des accusations portées contre les chrétiens (4-45); une réflexion sur la sainteté et le martyre chrétiens (46-50). Autrement dit, la partie centrale, négative (4-45), tient matériellement une place beaucoup plus grande que la partie positive (46-50). Si cette disposition dans les discours de la défense est moins fréquente que la disposition inverse (partie positive précédant la partie réfutative), elle est tout de même bien attestée (*Apologie platonicienne de Socrate*, *Pro Sylla* de Cicéron, *Première apologie* de Justin). Mais à l'intérieur de ce cadre général

⁴ QUINT. *inst.* 5,13,1; LACT. *inst.* 5,4,1; ISID. *orig.* 6,8,6.

biparti, le développement négatif (4-45) associe, en réalité, réfutation de griefs et exposés doctrinaux. L'originalité structurelle de l'ouvrage est de présenter un entrelacement subtil de développements réfutatifs et démonstratifs, ceux-ci exposant quelques thèmes propres au christianisme (monothéisme, démonologie, discipline, eschatologie). Ce développement (4-45), mêlant deux types d'arguments (négatifs et positifs), n'est pas sans précédents, ni dans la littérature classique ni dans la littérature patristique: c'est cette structure d'ensemble qu'adoptent, en effet, Cicéron dans le *Pro rege Deiotaro* et Athénagore dans sa *Supplique*.

Si l'*Apologeticum* est devenu l' 'apologie' chrétienne latine par excellence (pour cette raison, sans doute, traduit très tôt en grec), et doté d'un titre générique que vraisemblablement ne lui avait pas attribué l'auteur, l'ouvrage a été précédé, quelques mois plus tôt, par l'*Ad nationes*. Par son titre l'ouvrage s'inscrit dans la lignée des Πρὸς Ἑλληνας⁵ de Miltiade, d'Apollinaire de Hiérapolis, du Pseudo-Justin, et d'autres encore, mais sa visée est différente: elle est précise et, en un sens, limitée, de type moral et

⁵ Sur les ouvrages portant ces titres-adresses, cf. W. KINZIG, "Überlegungen zum Sitz im Leben der Gattung Πρὸς Ἑλληνας / *Ad nationes*", in *Rom und das himmlische Jerusalem. Die frühen Christen zwischen Anpassung und Ablehnung*, hrsg. von R. VON HAEHLING (Darmstadt 2000), 152-183. Nous maintenons la différence que fait le grec entre (λόγος) πρὸς τινα et (λόγος) κατὰ τινος, les deux syntagmes n'étant interchangeable ni dans l'usage courant, ni, normalement, dans la pratique judiciaire. Dans son emploi relationnel abstrait, πρὸς + acc. possède un sémantisme potentiellement plus large: on s'adresse à quelqu'un (λόγος πρὸς τινα) pour lui répondre, l'informer, le supplier, l'exhorter, le persuader, etc. et aussi, éventuellement, pour le contredire et s'opposer à lui; dans ce cas, le λόγος πρὸς τινα se rapproche, certes, du λόγος κατὰ τινος, mais avec un degré moindre d'hostilité ou d'agressivité affichée. L'éloquence judiciaire les distingue d'ailleurs: le discours κατὰ τινος est celui de l'accusateur ou du demandeur, le discours πρὸς τινα celui de l'accusé ou du défendeur (cf. H.G. LIDDELL-R. SCOTT, *A Greek-English Lexicon*, s.v. πρὸς, p.1497,C,4: "in the titles of judicial speeches πρὸς τινα in reply to, less strong than κατὰ τινος, against or in accusation"; MAGNIEN-LACROIX, *Dictionnaire grec-français*, p.903 et p.1157); la procédure disjoint aussi δίκαι (actions privées ou civiles) ou γραφαί (actions publiques) κατὰ τινος et πρὸς τινα (les premières, κατὰ τινος, entraînant une sanction pénale, les secondes, πρὸς

philosophique. S'écartant de la révélation néo-testamentaire, Tertullien y dénonce l'ignorance *volontaire* des païens,⁶ qui se satisfont d'idées fausses sur le christianisme et sur leur propre religion, en se refusant obstinément à connaître la vérité. Les deux livres reposent sur cette notion d'*ignorantia*, présentée à la fois comme une erreur (intellectuelle) et une faute (morale). D'autres avant lui (Justin, Athénagore, Théophile) avaient, à l'occasion, dénoncé l'ignorance persécutrice des païens, mais leur dénonciation ne constituait pas l'axe central de leur ouvrage. Cette originalité est loin d'avoir été perçue par les critiques. La seconde

τινα, ayant seulement pour objet la reconnaissance d'un droit (cf. *DAGR* II/1, s.v. "dikè", p.202 et II/2, s.v. "graphè", p.1657; *REV* 1 [1903], s.v. Dike, col.579). L'équivoque qui parfois peut subsister en grec (entre un discours *prononcé* ou *écrit contre*, κατά, et un discours *adressé à*, πρὸς) n'existe pas en latin, qui fait la différence lexicale et sémantique entre *in / contra / aduersus* et *ad*. Cela étant, qu'un ouvrage ne réponde qu'imparfaitement à l'intitulé, ou que, dans les relations entre chrétiens et païens, un auteur chétien affecte de donner à son livre le titre-adresse Πρὸς Ἑλλήνας (ou *Ad nationes*), uniquement, ou en grande partie, par choix stratégique, pour éviter d'apparaître *a priori* comme un adversaire irréductible des païens, cette dissonance se rencontre souvent, mais c'est un autre problème. Cette distinction et cette stratégie sont parfois observées également par les païens dans la polémique anti-chrétienne: Porphyre écrit un ouvrage Κατὰ Χριστιανῶν (~ 271) mais Lactance, *inst.* 5,2,13 rapporte qu'en 303, le gouverneur de Bithynie (Hiéroclès) "avait écrit deux livres [le *Philalèthès*], non pas "contre les chrétiens" (*contra Christianos*), de peur de passer pour un ennemi acharné, mais "aux chrétiens" (*ad Christianos*), afin de laisser croire qu'il était un conseiller humain et bienveillant". L'ouvrage étant écrit en grec (*ibid.*, 5,3,22; 5,4,2), Lactance traduit, en la dénonçant, la distinction hypocrite que prétendait faire Hiéroclès entre κατά Χριστιανῶν et πρὸς Χριστιανούς, car, par son contenu, c'était bien un ouvrage "contre les chrétiens" (*ibid.*, 5,2,12-17; 5,3,22; *EUS. Hierocl.* 1:...ἐν τῷ Φιλαλήθει, οὕτω γὰρ εἶ ἔχειν αὐτῷ τὸν καθ'ἡμῶν ἐπιγράφειν ἐδόκει λόγον; 4:...τοῦ τε Φιλαλήθους ...ἢ κατὰ Χριστιανῶν...κρίσις (*SChr* 333 [Paris 1986], 98, 108). Voir, dans le même sens, les remarques de G. DORIVAL, "La forme littéraire du *Contre Celse*", in *Discorsi di verità. Paganesimo, giudaismo e cristianesimo a confronto nel Contro Celso di Origene*, a cura di L. PERRONE (Roma 1998), 29-45, principalement pp.29 et 39-40.

⁶ La dénonciation de Tertullien (cf. *Tertullien et la conversion de la culture antique* [Paris 1972], 71 sq.) contraste en effet avec le jugement porté par le Nouveau Testament, qui souligne, au contraire, la méconnaissance qu'ont les persécuteurs de l'injustice qu'ils commettent: cf. *Lc.* 23,34: "Père, pardonne -leur: ils ne savent pas (οὐ γὰρ οἴδασιν, *non enim sciunt*) ce qu'ils font"; *Act.* 3,17: "Je sais que c'est par ignorance (κατὰ ἄγνοιαν, *per ignorantiam*) que vous avez agi".

caractéristique de l'ouvrage est d'être essentiellement défensif, que cette caractéristique soit due à la volonté délibérée de l'auteur ou, hypothétiquement, à l'inachèvement de l'ouvrage. L'*Ad nationes* mériterait donc davantage le reproche que Lactance adresse à l'*Apologeticum*. Quoi qu'il en soit, Tertullien présentait bien ce *de ignorantia nationum* comme une *defensio*,⁷ et l'on sait, au demeurant, les liens thématiques et stylistiques qui l'unissent à l'*Apologeticum*. Mais l'*Ad nationes* n'est pas, comme on l'écrit parfois, une ébauche de l'*Apologeticum*; les deux ouvrages sont de conception différente; la relation entre eux n'est pas celle qui existe entre l'esquisse et l'exécution; mais pendant les quelques mois qui ont suivi la rédaction de l'*Ad nationes*, Tertullien a jugé nécessaire de modifier sa stratégie apologétique, et de la rendre sans doute à ses yeux plus efficace et mieux adaptée à la situation actuelle. Mais un siècle plus tard (~ 310), l'*Ad nationes* paraît bien avoir servi de modèle apologétique à l'*Aduersus nationes* d'Arnobé.⁸

Une quinzaine d'années plus tard, en 212, Tertullien écrit au proconsul d'Afrique, Scapula,⁹ un *libellus*, terme qu'il faut prendre dans son sens institutionnel, c'est-à-dire une requête.

⁷ *Nat.* 1,11,5; 2,1,1.

⁸ L'ouvrage, qu'Arnobé, à l'instar de Tertullien, présente comme une *defensio* (2,1; 3,2; 5,18), offre, en effet, une analogie structurelle patente avec celui de son prédécesseur: les livres I-II sont essentiellement réfutatifs et défensifs, ses livres III-VII offensifs et critiques, comme le sont respectivement les livres I et II de l'*Ad nationes*. — En revanche, la quasi-homonymie du titre n'est peut-être pas intentionnelle: l'ouvrage est anépigraphe et le titre retenu se lit seulement dans la *subscriptio* du livre II de l'un des deux manuscrits qui nous ont transmis cette *defensio*; son adoption pourrait avoir été favorisée par la mention de Jérôme, *uir.ill.* 79: "... scripsitque *aduersum gentes uolumina...*" (cf. *infra* n.17, un problème comparable posé par le *Contre Celse*). S'il est authentique, le titre refléterait la mutation qui s'opère dans le rapport de force entre paganisme et christianisme, à la charnière de deux époques. — Comme on le sait, Lactance 'omet' son maître Arnobé dans son 'palmarès' très sélectif, soit qu'il ne connût pas alors l'*Aduersus nationes* (comme on l'admet généralement), soit que (peut-être plus vraisemblablement, comme nous serions tenté de le penser) il ne considérât pas l'ouvrage comme représentatif du genre apologétique.

⁹ Sur son identification, cf. A.R. BIRLEY, "Caecilius Capella Persecutor of Christians, Defender of Byzantium", in *GRBS* 32 (1991), 81.

Cet écrit est bref, comme il se doit (songeons à la *Seconde apologie* de Justin, qui est aussi un βιβλίδιον). Tertullien écarte les thèmes qui ne seraient pas directement adaptés à sa finalité et à son cadre communicationnel: il résume sommairement ce qu'il avait dit précédemment sur le monothéisme et le loyalisme chrétiens, et insiste en revanche sur deux développements nouveaux en situation, le *theomachos* et l'*officium praesidis*.

Les trois volets de ce triptyque apologétique ne sont pas interchangeables. Les destinataires sont, sans doute, en principe¹⁰ toujours les païens: mais dans le premier texte, ce sont les païens en général, en tant qu'ils incarnent la mentalité romaine; dans le deuxième, ce sont des personnalités officielles anonymes; dans le troisième un magistrat en fonction. La perspective s'est resserrée, et de l'un à l'autre, Tertullien adapte la thématique et le cadre communicationnel.

* * *

Lorsque Minucius Felix écrit l'*Octavius*, sa référence littéraire n'est pas le discours judiciaire de la défense, la lettre ouverte ou la requête, mais le genre du dialogue, brillamment illustré par Platon, Cicéron, Sénèque ou Tacite, chacun à sa manière, et qui lui offraient des modèles possibles, sinon imitables, auxquels il conviendrait d'ailleurs de joindre des médiations plus proches (telle conversation ou telle controverse rapportées par Suétone et Aulu-Gelle). Tous les commentateurs de l'*Octavius* signalent les emprunts que Minucius a faits, ou aurait faits, à l'un ou l'autre de ses prédécesseurs.

Formellement, ou mieux: structurellement, l'*Octavius* est constitué de deux exposés en diptyque: celui du païen Cécilius,

¹⁰ En principe, car il est clair que si toute apologie s'adresse prioritairement aux païens, elle a pour fonction secondaire de conforter, implicitement ou explicitement, dans leur foi les chrétiens troublés par les critiques des païens (cf. CYPR. *Demetr.* 2,1; LACT. *inst.* 5,1,9).

que suit la réponse du chrétien Octavius. C'est très exactement, par exemple, la composition du *De divinatione*, dans lequel Cicéron rapporte la conversation qu'il a eue, ou aurait eue, avec son frère Quintus, sur la question de savoir quel crédit il convient d'accorder à la divination. Quintus développe son point de vue stoïcien, favorable à la divination (livre I), Marcus lui répond en faisant valoir contre elle les arguments sceptiques de la Nouvelle Académie (livre II). Plus proche de la problématique de l'*Octavius* serait l'*Hortensius*, en dépit des hypothétiques reconstructions auxquelles donne lieu la centaine de fragments dont nous disposons.¹¹ Mais les éditeurs s'accordent pratiquement sur le plan d'ensemble. Dans l'*oratio continua* de la seconde partie, Cicéron développe deux arguments qui convainquent Hortensius: le premier, critique ou négatif, pour montrer que le bonheur ne saurait reposer sur de fausses valeurs (les richesses, la gloire, etc.); le second, constructif et positif, destiné à prouver que seule la philosophie peut être source de bonheur.

L'*Octavius* se situe donc dans le prolongement du dialogue cicéronien. Mais cette filiation macro-structurale ne suffit pas à rendre compte de l'art avec lequel Minucius Felix a conçu l'organisation interne de son ouvrage.

Cécilius, blessé par une remarque désobligeante d'Octavius, prend la parole pour se défendre (5-13). Son discours est biparti, démonstratif (5,2-8,3), puis critique (8,4-13). Il expose d'abord ses principes philosophiques (5,2-13), qui expliquent ses croyances religieuses respectueuses des traditions (6-8,3); il énumère ensuite ses critiques contre le christianisme et contre les chrétiens, dont le mode de vie (8,4-9) et le dogmatisme doctrinal (10-13) heurtent son scepticisme philosophique.

Dans sa réponse (16-38), Octavius respecte la *dispositio* du discours de Cécilius, mais en inversant naturellement le signe affecté à son contenu, de positif celui-ci devenant négatif, et

¹¹ Selon M. RUCH, *L'Hortensius de Cicéron* (Paris 1958): 96 fragments; selon A. GRILLI, *M. Tulli Ciceronis Hortensius* (Milano-Varese 1962): 115; selon L. STRAUME-ZIMMERMANN, *Ciceros Hortensius* (Bern-Frankfurt/Main 1976): 103.

inversement. Octavius commence donc par critiquer les opinions sceptiques de Cécilius (17-19) et la religion à laquelle il adhère malgré tout (20-27). Mais cette première partie est seulement réfutative et négative. Octavius ne peut s'en tenir là. Il complète son discours, comme font souvent les avocats de la défense, par un exposé positif, démonstratif, destiné à montrer la vacuité des appréciations que porte Cécilius sur le christianisme. Cet exposé se divise donc à son tour en deux parties: dénonciation (28-31) des critiques de Cécilius envers le christianisme; présentation (32-38) de la vérité et de la réalité chrétienne: le dogme (32-36), la discipline (36-38).

À diverses reprises, l'*Octavius* est présenté expressément comme un *sermo*, une *disceptatio*, une *disputatio in utramque partem*, les propos tenus comme des *actiones* ou des *orationes*. Si ce vocabulaire technique et cicéronien convient au cadre communicationnel et à la mise en scène, il ne rend qu'imparfaitement compte de la visée profonde de Minucius Felix: défensive, par la réfutation des accusations; démonstrative, par la présentation du christianisme. La thématique et la structure du discours d'Octavius l'apparentent donc au genre apologétique. Au *Contra Christianos* de Cécilius (il vaudrait mieux dire: à son propre *Pro Caecilio*, à son *Apologia pro se*, puisque Cécilius est en posture d'accusé), répond donc le *Pro Christianis* d'Octavius: apologie bien conduite, puisqu'il a réussi à rendre la religion chrétienne "accessible et même attrayante" — *non tantum facilis sed et fauorabilis* (§39), termes dissimulant à peine les *loci* usuels (l'utile et le possible) de la *suasoria*, qui est en quelque sorte la version rhétorique de l'exhortation philosophique.

La question se pose: comment classer l'ouvrage de Minucius Felix? Faut-il le considérer comme un dialogue, un protreptique — ou une apologie? On sait qu'une oeuvre littéraire est un objet sémiotique complexe, et que son appartenance à un genre n'exclut pas qu'elle puisse être identifiée autrement, en fonction des critères classificatoires retenus. En l'espèce, l'historien du dialogue antique est certainement fondé à inclure l'*Octavius* dans ce genre. Mais, sans pour autant qu'il faille considérer l'entretien qu'il

rapporte comme entièrement fictif,¹² Minucius Felix, en recourant au dialogue, renouvelait la présentation des critiques adressées au christianisme: elles étaient faites à la première personne, et reflétaient la personnalité de l'interlocuteur; il renouvelait aussi, par la même occasion, la présentation de la défense du christianisme. Cette heureuse innovation, qui n'a guère eu de postérité, n'a cependant aucune incidence sur l'intentionnalité fonctionnelle, identique à celle de toute apologie chrétienne. En revanche (peu importe ici encore la part de convention, que, du reste, l'auteur tient à maintenir dans les limites du vraisemblable), le dialogue offre une possibilité que ne permet pas une autre forme d'apologie: l'adversaire, en l'occurrence Cécilius, peut se dire convaincu par Octavius. Le plaidoyer de celui-ci a été persuasif, son succès est souligné: il a eu les mêmes effets qu'un protreptique. Autrement dit, nous avons en quelque sorte la transposition littéraire de ce que pourrait être, dans un procès respectant la procédure normale, la décision d'un magistrat renonçant à condamner un chrétien, parce qu'il a été lui-même ébranlé par la plaidoirie de son défenseur, dont la thématique, en l'espèce, faut-il le rappeler, est largement tributaire de celle de l'*Apologeticum* de Tertullien.

* * *

Comme l'*Ad Autolyicum* ou l'*À Diognète*, l'*Ad Demetrianum* de Cyprien est adressé à un païen, dont nous ignorons tout, sauf

¹² Les discussions récurrentes sur l'historicité du dialogue et de sa mise en scène sont particulièrement vaines: il est clair que l'*Octavius* ne saurait être la sténographie de la conversation qu'il relate et que, en l'absence de témoignages externes, il est impossible de savoir si cette conversation a eu lieu 'réellement' sur la plage d'Ostie ou si ce cadre est conventionnel et, dans ce cas, quel est le degré de convention. Mais il est non moins clair que Minucius Felix se devait de respecter un seuil de vraisemblance, une pure fabulation compromettant son dessein apologétique. Aussi, en l'espèce, plus que l'opposition aporétique 'fictif' / 'historique', paraîtrait pertinente la distinction de K. HAMBURGER, *Logique des genres littéraires* (trad. fr.) (Paris 1986), entre "fictif" (*fiktiv*) et "feint" (*fingiert*): on pourrait dire que les *Dialogues* de Lucien, d'une manière générale, ressortissent à la "fiction", mais que l'entretien de l'*Octavius* est "feint".

ce qui est pour nous l'essentiel, à savoir qu'il avait débattu avec l'évêque de Carthage et qu'il ne cessait de répandre ses aboiements contre les chrétiens, accusés de tous les malheurs du monde, et plus précisément de la 'peste' qui sévissait alors dans tout l'Empire. C'est donc une lettre ouverte, plus exactement une réponse, motivée par des rencontres avec un adversaire acharné du christianisme. (La tradition manuscrite a du reste parfois intégré l'*Ad Demetrianum* au *corpus* de la *Correspondance*¹³). D'où le ton personnel qui est adopté, ici ou là, dans l'opuscule. Il est clair cependant que c'est moins l'individu Démétrien qui est visé, que le type qu'il incarne, porte-parole de l'hostilité païenne.

Dictée par les circonstances, la réfutation de Cyprien est donc thématiquement plus limitée que celle qui est mise en oeuvre dans l'*Apologeticum* et l'*Octavius*. Il s'agit pour Cyprien de montrer, en recourant à une double argumentation (profane et chrétienne), que les chrétiens ne sont pas responsables des malheurs de l'Empire: tel est l'objet de la première partie. La deuxième décrit et explique l'attitude sereine et patiente des chrétiens face à des maux dont ils ne sont pas responsables, face aussi aux persécutions injustes que suscitent souvent ces maux. Ce portrait moral et spirituel des chrétiens dans l'adversité complète donc la réfutation des griefs qui leur sont adressés. On retrouve le schéma biparti (négatif-positif) que nous avons reconnu précédemment, même si les articulations en sont moins nettes, une lettre s'accommodant d'une certaine liberté, au moins apparente, propre au 'naturel' de la correspondance.

Mais l'argumentation de Cyprien présente une singularité au sein de l'apologétique latine pré-constantinienne: elle s'appuie largement sur les versets scripturaires, surtout vétéro-testamentaires, annonciateurs des maux qui s'abattront sur le monde lorsque viendra le temps de la fin. Seconde originalité, tout au moins relative: Cyprien joint une troisième partie aux développements précédents. Il achève sa lettre, comme il le fait volontiers dans d'autres traités, et comme le font d'autres apologistes,

¹³ Cf. SChr 467, p.16 n.1.

grecs surtout, avant lui, mais plus longuement qu'eux, en exhortant les païens à la conversion. L'*Ad Demetrianum* n'est donc pas réductible à son seul projet réfutatif et démonstratif. Celui-ci est prolongé par une exhortation. Dans son finale, l'*ἀπολογία* se mue en *λόγος προτρεπτικός*.

* * *

On sait que, dans son bref panorama, présenté en deux temps, de l'apologétique latine, Lactance a sélectionné l'*Apologeticum*, l'*Octavius* et l'*Ad Demetrianum*,¹⁴ sur lesquels il porte un jugement nuancé, mêlant éloge et critique, et dont il entend bien, avec ses *Institutiones divines*, compenser les insuffisances et élargir la conception — une ambition partagée d'ailleurs, à peu près au même moment, par Eusèbe de Césarée, concevant la *Préparation évangélique* et la *Démonstration évangélique*. (Cette concomitance n'étant certainement pas le produit du hasard, mais l'expression d'une nécessité: renouveler un genre qui n'était plus adapté à son temps.)

Le rapprochement opéré par Lactance est instructif, comme est significative l'exclusion de l'*Ad nationes* et de l'*Ad Scapulam*, dont les visées sont probablement jugées trop particulières ou trop étroites. Sans nommer explicitement le genre littéraire auquel ressortissent ces trois oeuvres, il suggère ce qu'était jusque-là, à ses yeux, l'apologétique, tout au moins de langue latine. L'énumération des oeuvres tient lieu de définition générique.

Les trois oeuvres qui figurent au palmarès lactancien ont en commun la finalité fonctionnelle, qui épouse une structure dialectique négatif-positif, des destinataires païens, une thématique (au moins partielle). Ces traits leur assurent sans aucun doute un 'air de famille', encore accentué par les relations intertextuelles qui existent entre elles et que se plaisent à relever les commentateurs.

Si la finalité fonctionnelle — défendre la vérité chrétienne contre les griefs qui lui sont faits — leur est bien commune, il

¹⁴ Lactance mentionne Minucius avant Tertullien: sur cet ordre, cf. VL 162 (2001), 58.

convient néanmoins de préciser comment les autres traits apparaissent dans ces trois ouvrages. Les destinataires sont certes les païens; mais dans un cas, ce sont des personnages officiels anonymes, dans un autre un ami néo-académicien, dans le troisième un païen virulent nommément individualisé et représentatif de l'hostilité ambiante. La qualité de ces différents destinataires déterminent le choix du cadre communicationnel: une lettre ouverte, dont les liens avec le discours judiciaire de la défense sont perceptibles; un dialogue; une lettre-réponse à un particulier. La thématique, à son tour, dépend de ces facteurs: si l'*Apologeticum* offre la thématique la plus large, celle de l'*Octavius* et celle de l'*Ad Demetrianum* sont beaucoup plus orientées en fonction des destinataires, du genre choisi, et du contexte historique, voire personnel.

Mais Lactance considère le genre illustré par ces trois ouvrages comme un genre clos, appartenant au passé, inadapté au présent, pour ne pas dire anachronique. En effet, au-delà des appréciations précises, d'ordre littéraire et stylistique, portées sur chacun d'eux, Lactance (*inst.* 5, 1,13-28; 4,1-8) les juge tous les trois insuffisamment ambitieux, essentiellement défensifs et réfutatifs:

“Autre chose est de répondre aux accusations, ce qui consiste uniquement à se défendre et à nier, autre chose est de présenter des *Institutions* (c'est ce que nous faisons), dans lesquelles il faut nécessairement faire entrer la substance entière de la doctrine”.
(5,4,3)

Notons toutefois, par parenthèse, que Tertullien¹⁵ avait déjà reconnu, en des termes fort proches de ceux qu'utilise Lactance, qu'il avait une telle ambition, et qu'il a peut être pensé la réaliser dans l'*Apologeticum* ou qu'il avait envisagé de la réaliser dans un ouvrage déterminé.

Ce reproche global adressé aux trois oeuvres n'est que partiellement fondé. Il est exact, certes, qu'aucun d'eux n'expose

¹⁵ *Nat.* 1,10,1: ...*postmodum (calumniae) obtundentur expositione totius nostrae disciplinae.*

“la substance entière de la doctrine chrétienne”. Mais outre le fait que tel n’était pas, et ne pouvait pas être, leur but, ces auteurs, on l’a vu, ne se cantonnent pas dans une posture purement négative et défensive: ils adoptent un schéma rhétorique selon lequel la réfutation des critiques précède l’exposé du mode de vie et des croyances des chrétiens, s’il est vrai que cet exposé est toujours partiel, limité aux données accessibles aux destinataires, en fonction des circonstances; s’il est vrai aussi que cette *dispositio* n’est pas reprise de façon rigide, mais adaptée, pour les mêmes raisons, avec une certaine souplesse. Il reste que nous avons eu l’occasion de le souligner à diverses reprises, cette topique bipartite est celle qui structure encore les *Institutiones divines*, la *Cité de Dieu* ou la *Thérapeutique des maladies helléniques*.

* * *

Jérôme ne s’embarrassera pas des subtiles différenciations sub-génériques de l’apologétique pré-constantinienne, qu’elle soit d’ailleurs de langue grecque ou latine. Il crée une classe génériquement extensive, en identifiant comme *libri contra gentes*, à quelques exceptions près, dont l’*Octavius*, des oeuvres aussi variées à nos yeux que, par exemple, la *Démonstration* d’Irénée, les deux *Apologies* de Justin, le *Protreptique* de Clément d’Alexandrie, l’*Apologétique* de Tertullien, et même les *Institutiones* de Lactance, dont le soin que celui-ci avait pris d’expliquer et de justifier la nouveauté et l’originalité de l’entreprise se voit ainsi méconnu! Bel exemple de divergence entre un point de vue auctorial (celui de l’auteur) et un point de vue lectorial (celui du lecteur)! La distinction entre écrits *pro Christianis* (ou *ad nationes*) et écrits *contra gentes* n’a guère de pertinence à ses yeux, d’où sous sa plume quelques indécisions. La caractéristique commune majeure de ces ouvrages est d’avoir les païens pour destinataires et adversaires. C’est ce critère classificatoire, indépendamment des réalisations textuelles, que Jérôme retient. Ce point de vue lui est naturellement dicté par son époque.

Il rejette sur le passé une situation contemporaine. Le temps paraît désormais éloigné, où les chrétiens rédigeaient des ἀπολογίαὶ ὑπὲρ τῶν Χριστιανῶν pour reprendre la classification d'Eusèbe de Césarée, mais celles-ci empruntaient en réalité à divers genres, institutionnels ou littéraires, leur mode d'expression défensif, tant il est vrai que nos apologistes ne désignent pas par ce terme leurs propres ouvrages. Le contexte politique et religieux fait que les ἀπολογίαὶ cèdent ouvertement la place aux κατηγορίαὶ. Se multiplient alors discours et contre-discours. Alors que Tertullien y avait renoncé,¹⁶ sans doute pour des raisons d'opportunité et d'efficacité, le précédent, dû à Origène avec son *Contre Celse*, fait école.¹⁷ La cible des auteurs chrétiens se resserre et s'individualise. Le Κατὰ Χριστιανῶν de Porphyre appelle des répliques de Méthode d'Olympe, d'Eusèbe de Césarée, d'Apollinaire de Laodicée, de Diodore de Tarse — répliques connues au demeurant de façon fragmentaire, comme du reste l'ouvrage de Porphyre, ou seulement par leur titre. De la même façon, le *Contre les Galiléens* et/ou la personnalité de l'Empereur Julien suscitent de vigoureuses réactions, d'Apollinaire de Laodicée, de Grégoire de Nazianze, de Théodore de Mopsueste, d'Alexandre de Hiérapolis, etc. On a donc affaire à des contre-discours, dont les liens avec la première apologétique sont sans doute partiellement thématiques, mais dont le contexte, la raison d'être, la conception, et la finalité, ne sont plus exactement identiques.

En un sens, on retrouve la tradition des polémiques engagées par les philosophes entre eux, à laquelle avaient déjà fait suite les controverses avec les hérétiques depuis le II^e siècle. Le délai

¹⁶ Les répliques au *Discours de vérité* de Celse relevées dans l'*Apologeticum* (cf. J.-M. VERMANDER, "De quelques répliques à Celse dans l'*Apologeticum* de Tertullien", in *REAug* 16 [1970], 205-225) montrent, en effet, que Tertullien aurait pu écrire un *Contre Celse*.

¹⁷ Cf. G. DORIVAL, *art.cit.*, p. 29; 40: l'ouvrage, caractérisé par Origène lui-même comme "apologie", portait vraisemblablement pour titre Πρὸς τὸν ἐπιγεγραμμένον Κέλσου ἀληθῆ λόγον, l'intitulé Κατὰ Κέλσου étant une innovation tardive pour l'insérer dans une série bien représentée à partir du IV^e siècle.

assez long qui s'écoule parfois entre l'attaque païenne et la riposte chrétienne n'a rien de surprenant. Si soixante-dix ans séparent le *Contre les Galiléens* de Julien du *Contre Julien* de Cyrille d'Alexandrie, comme déjà le *Contre Celse* d'Origène du *Discours véritable* de Celse, on constate par exemple, à l'époque moderne, et dans des conditions certes différentes, à peu près le même écart entre les *Essais* de Montaigne et les *Pensées* de Pascal ou les *Pensées* de Pascal et les critiques de Voltaire. Ce sont moins, en effet, les individus qui sont en cause, que les idées ou les thèses qu'ils incarnent, et celles-ci demeurent toujours actuelles.

Mais cette nouvelle apologétique s'associe ou s'étend également à d'autres formes littéraires, à d'autres genres, comme la poésie ou l'histoire. Je ne prendrai que deux exemples: le *Contre Symmaque* de Prudence, dont l'occasion fut la fameuse affaire de l'autel de la Victoire, ou, plus significatif encore, les *Histoires* d'Orose, dont le titre, pour le moins singulier, est tout un programme, *Historiae aduersus paganos*: en l'espèce, c'est donc l'histoire, depuis la création, sans délimitation de temps ni d'espace, qui est, en soi, 'apologie'.

Une autre caractéristique de cette apologétique constantinienne et post-constantinienne est l'ampleur matérielle et doctrinale que les auteurs donnent volontiers à leurs ouvrages. Songeons aux *Institutions divines*, à la *Cité de Dieu*, à la *Thérapeutique des maladies helléniques*. Ces titres originaux et expliqués témoignent déjà de l'ambition des auteurs, qui prennent soin de rendre compte de leur projet et qui sont conscients de l'originalité des 'sommes' qu'ils écrivent. Mais ces ouvrages sont identifiés génériquement comme des *libri contra gentes*: par l'auteur lui-même, comme Théodoret de Cyr, présentant son ouvrage comme un βίβλος καθ' Ἑλλήνων; par Possidius, l'ami et disciple d'Augustin, sinon par Augustin lui-même, assimilant aussi la *Cité de Dieu* à un *liber contra paganos*; quant au premier, chronologiquement, les *Institutions divines*, nous avons rappelé que Jérôme le rangeait, purement et simplement, dans la catégorie des apologies antérieures qu'il définissait globalement

comme des écrits anti-païens sans prendre en compte la nouveauté revendiquée par Lactance. De manière comparable, plus tard, Photius († ~ 895) portera sur la *Préparation évangélique* d'Eusèbe un jugement réducteur en la définissant comme un ἔλεγχος τῶν Ἑλλήνων — une simple réfutation des erreurs païennes.

Il n'en reste pas moins qu'une analogie structurelle avec les apologies précédentes demeure perceptible: la topique bipartite du discours de la défense¹⁸ demeure volontiers respectée. Si Lactance s'est efforcé de construire ses *Institutions divines* sur un jeu subtil de relations thématiques entre les sept livres, on constate que les trois premiers livres sont négatifs et défensifs, les quatre suivants, positifs et démonstratifs; cette même topique est également respectée dans la *Cité de Dieu*: les dix premiers livres, nous dit Augustin, sont destinés à réfuter les païens, les douze suivants, à présenter la doctrine chrétienne; elle l'est aussi dans la dernière des apologies antiques, la *Thérapeutique des maladies helléniques*, à l'intérieur des livres II à XII.¹⁹

Cette incursion dans la période constantinienne et post-constantinienne, si brève et lacunaire soit-elle, nous paraît utile, car elle permet de jeter un regard rétrospectif sur la période antérieure et fait apparaître avec plus de relief le rapport de dépendance qu'entretient l'apologétique avec le contexte historique et en même temps certaines constantes structurelles. La mutation constantinienne ne rend pas sans objet l'apologétique, mais, en modifiant le statut de l'auteur et de la cause dont il se fait le héraut, elle la libère en quelque sorte des contraintes antérieures, et lui permet de se diversifier en annexant par exemple

¹⁸ Il va sans dire que, à partir de la 'Paix de l'Église', un motif 'apologétique' (et un seul) est devenu caduc: la dénonciation de l'injustice des persécutions.

¹⁹ On pourrait citer également le *Λόγος κατὰ Ἑλλήνων* d'Athanase (335-337), dont la première partie est négative (polémique anti-idolâtrique), la seconde, positive (existence de Dieu).

la poésie ou l'histoire. Le rapprochement entre l'*Ad Demetrianum* et la *Cité de Dieu*, que sépare un siècle et demi, est instructif: les deux ouvrages ont été écrits pour répondre aux violentes critiques adressées aux chrétiens, rendus responsables d'une situation contemporaine douloureuse: la 'peste' au milieu du III^e siècle, la chute de Rome en août 410. Mais si les circonstances qui expliquent la genèse des deux ouvrages sont comparables, le parallèle ne saurait être prolongé. L'élaboration d'un ouvrage tel que la *Cité de Dieu* est à peu près impensable en 250.

* * *

En terminant, et pour étayer notre conclusion, nous voudrions dire un mot des raisons qui nous ont conduit à écarter de ce panorama deux écrits que l'on identifie souvent comme des 'apologies', en se plaçant, sans bien s'en rendre compte, à un point de vue moderne plus qu'à un point de vue ancien.

Le premier est le *De testimonio animae*.²⁰ En effet, dans ce célèbre opuscule, Tertullien développe longuement, non sans extrapolation, une 'preuve' naturelle de l'existence de Dieu qu'il avait déjà brièvement énoncée dans l'*Apologeticum*, et qu'il reprendra dans le *De anima*. Par son objet et son caractère philosophiques, le *De testimonio* est, en réalité, la première pièce d'une trilogie, dont les deux autres sont le *De censu animae* (dont nous ne possédons que quelques fragments) et le *De anima*.²¹

²⁰ À vrai dire, nous avons nous-même, par conformisme, identifié parfois cet opuscule comme 'apologie'. Récemment, H. TRÄNKLE, in *HLL* 4 (München 1997), 443-457, a classé parmi les "Apologetische Schriften" de Tertullien, non seulement le *De testimonio animae* et l'*Aduersus Iudaeos*, mais aussi le *De pallio*: nous nous expliquons ici sur les raisons qui nous font écarter les deux premiers (*test.anim.* et *adv.Iud.*); quant au troisième (*pall.*), il paraît aller de soi que cet opuscule *pro uita sua* n'a guère sa place à côté de l'*Ad nationes*, de l'*Apologeticum* et de l'*Ad Scapulam*.

²¹ Son intitulé complet (*De omni statu animae*) fait apparaître mieux que le titre abrégé (*De anima*) le lien entre les trois traités: la présentation de l'ensemble de la doctrine de l'âme a été précédée de deux exposés partiels. Ces trois traités

Le second ouvrage est l'*Ad Donatum*. Quand il écrit à son ami Donat, récemment converti comme lui, Cyprien veut stimuler la foi un peu tiède de ce néophyte, et, pour ce faire, il n'hésite pas à retracer un peu longuement son propre cheminement intellectuel et spirituel. L'autobiographie répond à une préoccupation d'édification. Mais précisément le caractère autobiographique, ici accentué, qui fait de cet écrit une annonce des *Confessions* d'Augustin, contraste avec la discrétion manifestée très généralement par les apologistes sur leur propre itinéraire. Déjà conseillée par les rhéteurs aux avocats, cette réserve était aussi respectée, culturellement ou spontanément, par saint Paul quand il s'adressait aux païens. On percevra peut-être mieux la distinction que nous suggérons, si l'on prend l'exemple de l'hagiographie: on admettra, certes, que dans la mesure où elles proposent des modèles d'imitation, les *Vies de saints* sont, en un sens, 'apologétiques'; elles ne sont pas, pour autant, des 'apologies'.

Apparue dans une sorte d'anonymat générique, naturellement tributaire de son contexte culturel et historique, l'apologétique est un genre polymorphe et évolutif; comme tel, il laisse au point de vue du lecteur une marge assez large d'appréciation, selon que celui-ci se montre plus ou moins sensible à tel ou tel trait, telle ou telle composante de l'oeuvre. Plus que d'autres genres, l'apologétique est soumise à une diversité identificatoire, en fonction des critères retenus, et elle court le risque d'être assimilée à une sorte de genre 'attrape-tout' (*a catch-all genre*). Cependant, en dépit des difficultés rencontrées pour en proposer une définition univoque et compréhensive, elle n'en a pas moins constitué, à l'époque qui nous occupe, une catégorie littéraire.

Les textes de l'époque pré-constantinienne que nous venons d'analyser trop brièvement offrent en effet une homogénéité au moins relative. Quelle que soit la facture littéraire empruntée, ils sont des plaidoyers fictifs. Ils se substituent aux plaidoyers que

ont été à juste titre réunis en un volume par J.H. WASZINK, *Tertullian. Über die Seele* (Zürich-München 1990) (Introd., trad. et comm.).

les chrétiens sont dans l'impossibilité de prononcer devant un tribunal. Ces textes conservent donc, à des degrés divers sans doute, ce caractère originel d'"apologies en faveur des chrétiens", comme les identifiait à juste titre Eusèbe de Césarée, en pensant plus aux grecs qu'aux latins. Cet ancrage dans le discours judiciaire de la défense se manifeste en particulier dans la structure bipartite adoptée, parfois aménagée, presque toujours respectée, même, en certains cas, au-delà de notre période, lorsque l'apologétique, changeant de statut rhétorique, se sera faite ouvertement accusatrice, c'est-à-dire se sera muée en κατηγορία.

Il ne s'agit pas, on l'aura compris, d'enfermer, par réaction, l'apologétique dans une définition rigide ou restrictive, qui ne correspondrait pas aux réalisations textuelles, mais d'esquisser une typologie qui tienne compte de leur diversité formelle et de leur adaptation aux situations qui les ont suscitées. Nos auteurs des II^e et III^e siècles ne disposaient pas d'une *lex generis* qu'ils se seraient efforcés de respecter; ils recouraient aux moyens les plus propres à assurer la défense des chrétiens et du christianisme dans des circonstances données; ils donnaient naissance à un nouveau genre: pour l'essentiel, en structurant des genres existants par un schéma emprunté à la rhétorique de type judiciaire et en leur adaptant une thématique. Dès les premières années du IV^e siècle, dès lors que l'apologiste n'était plus astreint à écrire des plaidoyers destinés à demeurer muets (mais qui, paradoxalement, n'avaient jamais été clandestins), les liens avec les schémas de la rhétorique judiciaire, sauf exceptions, se distendront, le genre ne pourra qu'évoluer et se diversifier, en prenant en compte, plus encore que par le passé, les circonstances et les destinataires.

DISCUSSION

L. Perrone: È possibile parlare del messaggio cristiano come 'immutabile', 'senza variazioni in se stesso'? Vedo qui una difficoltà di ordine epistemologico (non esiste un messaggio 'in sé', ma esso è sempre condizionato dall'interpretazione) e anche di ordine storico, perché la dottrina cristiana conosce di fatto un'evoluzione storica.

J.-Cl. Fredouille: Je me suis sans doute mal fait comprendre: je n'ai pas dit que l'immutabilité du donné révélé excluait l'approfondissement et le développement du dogme.

E. Heck: Wie verhalten sich Tertullians *Apologeticum* und *Ad nationes* zu einander? Nach C. Becker (*Tertullians Apologeticum. Werden und Leistung* [München 1954]) ist *Ad nationes* nur Vorarbeit zu *Apologeticum*. Halten Sie *Ad nationes* für ein autonomes Werk?

J.-Cl. Fredouille: Oui, les deux ouvrages, me semble-t-il, répondent à deux intentions différentes, leur visée n'est pas identique, même si Tertullien reprend dans le second des développements et même des expressions du premier. Les quelques mois qui séparent seulement leur rédaction ne sont pas une objection. Tertullien a choisi, entre-temps, une autre perspective, jugée nécessaire et complémentaire de la précédente. Mme Wlosok me paraît partager mon sentiment.

L. Perrone: Se l'*Ad Scapulam* è un *libellus*, cioè uno scritto da intendere "nel suo senso istituzionale" di richiesta o supplica, possiamo ancora parlare dell'opera di Tertulliano come di un 'plaidoyer fictif'? Il destinatario, personaggio

storicamente noto, non rende problematica l'idea di una 'finzione' letteraria?

J.-Cl. Fredouille: Dans la mesure où l'on range, à juste titre, l'*Ad Scapulam* dans la classe des 'apologies' entendues *stricto sensu*, il ne me semble pas qu'il y ait contradiction. Tertullien accommode sa 'défense' à un genre de substitution, en l'espèce le *libellus*. Cet écrit tient lieu d'apologie. C'était déjà le cas de la *Seconde apologie* de Justin.

L. Perrone: Riguardo al problema della conversione, mi sembra che non si possa ridurre la dinamica della missione cristiana ad una forma di proselitismo condotta attraverso i clan familiari o i rapporti di vicinato. Senza escludere questi contesti, bisogna tenere presente che le fonti più antiche — in particolare gli *Atti degli Apostoli* — ci offrono un'immagine diversa. La sede privilegiata inizialmente sembra essere la rete delle comunità giudaiche. D'altra parte, c'è anche la scena del discorso di Paolo all'Areopago che fa pensare ad una modalità pubblica di annuncio, per la quale non mancano altri esempi (penso al *Discorso vero* di Celso). Infine, vorrei aggiungere la testimonianza delle 'scuole' cristiane, da Giustino ad Origene, che svolgono anch'esse una funzione missionaria nei confronti dei pagani.

J.-Cl. Fredouille: Vous avez certainement raison, mais ce sont d'autres problèmes, qu'il ne m'était pas possible d'aborder dans le cadre strict de ma communication. Je ferai seulement quelques observations. Le contexte des discours de Paul est tout autre que celui de nos apologistes latins (il serait d'ailleurs préférable de distinguer les divers contextes de ses discours, car ils conditionnent leur thématique, comme j'ai essayé de le montrer il y a une quinzaine d'années). D'autre part, les apologies contiennent souvent un développement *aduersus Iudaeos*, destiné à préciser aux païens tout ce qui distingue le judaïsme du christianisme. Enfin, l'intentionnalité 'missionnaire', plus ou moins discrète, n'en est pas non plus absente, souvent dans l'exhortation finale.

E. Heck: Auch Cyprians *Ad Demetrianum* ist ein 'offener Brief': anfangs redet er Demetrianum im Singular (*tu*), später zunehmend *uos* (also die Heiden) an.

J.-Cl. Fredouille: En réalité, c'est moins l'individu Démétrien que le porte-parole des païens qui intéresse Cyprien. Et même lorsque Cyprien utilise la deuxième personne du singulier (*tu*), il ne vise pas nécessairement Démétrien, mais 'le païen' en général.

L. Perrone: A che cosa è dovuta la 'singolarità' dell'*Ad Demetrianum* col suo uso dell'Antico Testamento? Possiamo spiegarla, ad esempio, ipotizzando che il destinatario dello scritto di Cipriano avesse una certa cognizione della Bibbia? Inoltre, si deve tenere conto di come la situazione della metà del III secolo fosse cambiata rispetto a quella del secondo precedente, proprio sotto questo profilo. Torno a insistere sul problema del rapporto fra letteratura apologetica e Bibbia, perchè lo ritengo centrale: da Celso in avanti perchè non pensare che il mondo pagano guardasse al cristianesimo anche alla luce dei suoi scritti sacri?

J.-Cl. Fredouille: Je me suis, encore récemment, expliqué sur l'utilisation que faisait Cyprien des citations scripturaires dans l'*Ad Demetrianum* (cf. l'introduction de mon édition, SChr 467). Mais il me paraît très improbable que Démétrien ait eu quelque connaissance précise de la Bible. Celse, de ce point de vue, fait figure d'exception à son époque.

E. Heck: Dass Cyprian die Bibel als *testimonium* gegenüber Demetrianus benutzt, habe ich (*MH ΘEOMAXEIN*, 1987, 184 f.) damit erklärt, dass Cyprian mit dem Tod des Decius (*Ad Demetrianum* 17) das Bibelwort *mihi uindictam et ego retribuam* erfüllt sieht und daher die Chance sieht, seinen Gegner auch mit anderen Prophetenzitaten zu Folgen der Idololatrie und zur Endzeit zu überzeugen.

M. Alexandre: Il serait nécessaire d'étudier les citations scripturaires chez chaque apologiste: par exemple, si Aristide ne fait pas de citations, Justin présente un dossier néotestamentaire pour les vertus et un dossier prophétique. De toute manière, les apologistes finissent toujours par exhorter le lecteur à lire les textes sacrés.

E. Heck: Wieso haben Sie *Quod idola di non sint* nicht berücksichtigt?

J.-Cl. Fredouille: Il y a deux raisons à cette mise à l'écart: son (in)authenticité problématique et son genre 'littéraire' (si l'on peut dire!).

Chr. Riedweg: Welche sind genau die Gründe, dass die anti-jüdischen Werke nicht den apologetischen Schriften zugerechnet werden? Allgemein sollten rhetorische Form und Inhalt unterschieden werden. Auch anti-jüdische Schriften können in Form einer Apologie gestaltet sein.

J.-Cl. Fredouille: Sans doute les écrits adressés aux Juifs sont-ils également, en un sens, des défenses du christianisme. Mais ni la situation des auteurs et de leurs destinataires, ni l'argumentation qu'ils développent ne permettent de rapprocher ces écrits des ouvrages adressés aux païens. Il s'agit, en effet, de débats internes, entre gens qui ont en commun l'Ancien Testament, portant essentiellement sur l'interprétation des Écritures, et visant beaucoup plus à montrer la vérité du christianisme qu'à défendre les chrétiens, alors que, dans les apologies destinées aux païens, l'effort des apologistes est plutôt inverse: leur but est prioritairement de défendre les chrétiens accusés de toutes sortes de maux, et secondairement d'exposer sommairement et partiellement la vérité chrétienne. De sorte que, en réalité, les écrits *aduersus Iudaeos* seraient, par leur conception et leur intentionnalité, à ranger à côté des écrits *aduersus haereticos*. Dans le livre III de son *Aduersus Marcionem*, Tertullien est conduit à

reprendre, entièrement ou partiellement, plusieurs chapitres de son *Aduersus Iudaeos*.

Chr. Riedweg: Ich vermissе in unseren Diskussionen etwas den rhetorischen Hintergrund, dessen Bedeutung angesichts der Verankerung der Rhetorik im damaligen Schulbetrieb nicht hoch genug eingeschätzt werden kann. Jeder einigermaßen Gebildete wird sich bei der Abfassung einer Rede überlegt haben, wie diese in das seit Aristoteles klassisch gewordene Dreierschema einzuordnen sei. Grundsätzlich sollte nicht vergessen werden, dass man eine ἀπολογία (als Teil des *genus iudiciale*) natürlich auch schreiben kann, ohne 'Apologie' als Titel zu verwenden.

J.-Cl. Fredouille: De fait, c'est bien ce que l'on constate. J'ai d'ailleurs émis des doutes, en diverses occasions, sur l'authenticité du titre de l'*Apologeticum* (-cus) de Tertullien.

M. Alexandre: À propos de la construction bipartite des apologies, il me semble que l'on retrouve une structure analogue dans les apologies juives. Les *Hypothetica* de Philon, dans la mesure où l'on peut restituer un plan (à partir des fragments d'Eusèbe, *Praep.ev.* 8,6-7 et 11), comportent d'abord une réfutation des calomnies sur l'*Exode*, puis un exposé de la constitution mosaïque et une notice sur le groupe d'excellence que représentent les Esséens. Dans le *Contre Apion*, le livre I traite de l'antiquité des Hébreux, puis réfute les calomnies sur l'*Exode*; dans le livre II, on a d'abord la réfutation des calomnies d'Apion, puis, après l'énoncé des accusations d'Apollonios, Molon et Lysimaque, l'ἀπολογία (2,147) qui est l'exposé de la πολιτεία de Moïse, jusqu'à la conclusion marquant l'achèvement de la réfutation des calomnies. De sorte que l'on a une structure en chiasme: Livre I: affirmation-réfutation; livre II: réfutation-affirmation.

A. van den Hoek: With regard to whether the works listed by Eusebius were actually entitled 'Apology': an analysis of the

terminology he uses to describe the works and activities of the so-called apologists in *hist.eccl.* (4,3; 4,12; also perhaps *praep.ev.* 1,3, 2-4) may help to determine how he viewed them as a group and also how he reconstructed their 'historical' development. In the *hist.eccl.* Eusebius brought them up in the context of his chronology.

M. Alexandre: Je crois avoir remarqué qu'en un autre cadre, celui de la *Praep.ev.* 10, Eusèbe saura citer longuement Tatien. Reste le problème de l'omission d'Athénagore, de l'*Épître à Diognète*, me semble-t-il, et la présentation de Théophile, *Ad Autolyicum*, comme introductif (στοιχειώδης).

J.-Cl. Fredouille: Comme nous l'avons rappelé, il y a chez Lactance des omissions comparables, que nous avons essayé d'expliquer. Certaines de ces explications sont peut-être également applicables à Eusèbe.

L. Perrone: Nell'ottica della *Storia ecclesiastica* di Eusebio gli scrittori di opere apologetiche compaiono spesso in relazione ad una produzione letteraria più ampia e varia, che comprende scritti anti giudaici e antieretici. Mi chiedo se questo non imponga una categoria meno rigida di 'apologetica'. Inoltre, sarebbe importante esaminare il profilo di questi scrittori nell'ottica di una sociologia letteraria, per capire meglio la loro produzione, la compresenza di istanze definibili come 'apologetiche' a più vasto raggio, l'esigenza di proporre un'argomentazione in difesa del 'cristianesimo' sotto profili diversi: nei confronti non solo di pagani, ma anche di giudei e eretici.

J.-Cl. Fredouille: Nous avons, comme je l'ai indiqué, des raisons qui invitent à distinguer les écrits adressés aux païens de ceux qui sont adressés aux juifs et aux hérétiques, et, autant que je m'en souviene, Eusèbe lui-même ne désigne pas ces deux dernières catégories d'ouvrages comme étant des ἀπολογίαί. Mais si d'une optique littéraire, on passe à une optique sociologique

comme celle à laquelle vous pensez, on pourra sans doute dire que toute la littérature patristique est apologétique!

A. Birley: The *Octavius* may give some insight into the purpose and intended audience or readership of *Apologies*: here, exceptionally, we have a Christian convincing a pagan friend by his *apologia*. In 1996 the American sociologist Rodney Stark published a book (*The Rise of Christianity*) with important reflections on how early Christian converts were made, based on his research into modern sects (Mormons, 'Moonies'). Members of these sects converted above all their own relations, their friends and their neighbours. Just so, one might infer, the conversion of Caecilius by his friend Octavius, as described by Minucius (no doubt in a largely fictional version) could have served as a model for Christians, giving them arguments with which to seek to convert those close to them. In other words *Apologies* as a whole could have been composed, if not exclusively for this purpose, at least partly to provide less eloquent Christians with material.

J.-Cl. Fredouille: Ce type de rapprochement, par-delà les siècles et les cultures, peut être effectivement suggestif, en particulier dans le domaine religieux. On a signalé, il y a quelques décennies, une analogie entre la décision d'un quaker et celle de Tertullien, relatée dans le *De pallio*. Plus généralement, il est vraisemblable que les 'apologies' aient pu servir de modèles ou de canevas. La traduction en grec de l'*Apologeticum*, effectuée très tôt, serait interprétable en ce sens. On pourrait penser, bien que la pratique ait eu, de toute façon, une tout autre ampleur, aux *Sermons* d'Augustin qui, jusqu'au Moyen Âge, ont été utilisés, imités, retouchés par les prédicateurs.

